

Robert W Black
Auditeur Général de l'Ecosse

AUDIT DES FORMES NOUVELLES DE FINANCEMENT ET D'EXTERNALISATION DES TÂCHES PUBLIQUES

L'Auditeur Général de l'Ecosse (*Auditor General for Scotland*) et la Commission des comptes (*Accounts Commission*) ont respectivement pour mission d'auditer la plupart des organismes publics en Ecosse et de superviser l'audit des administrations communales. Tous deux sont assistés dans leur tâche par la Chambre des comptes d'Ecosse (*Audit Scotland*), laquelle réalise les audits dans l'ensemble du secteur public en Ecosse.

Les fonds publics contrôlés par le Parlement écossais sont essentiellement destinés aux collectivités locales, aux organismes publics de santé et aux agences gouvernementales.

Ces dernières années, les organismes du secteur public ont décidé d'externaliser de plus en plus de services auprès d'autres prestataires. Ceci implique le transfert de fonds gérés directement par un organisme public vers une organisation tierce. Longtemps, les collectivités locales ont alloué de petites subventions aux associations d'intérêt général. Aujourd'hui, les collectivités locales accordent néanmoins des fonds importants à des fondations ou entreprises qu'elles ont créées dans le but de leur confier des services qu'elles-mêmes fournissaient précédemment.

Il est important de veiller à ce que les fonds publics soient utilisés conformément aux critères de régularité et d'économicité. *Audit Scotland* doit être en mesure d'assurer la traçabilité des fonds depuis leur allocation par l'organisme public jusqu'à leur utilisation par l'organisation destinataire. En d'autres termes, nous devons être capables de « suivre le cheminement de la livre publique » à travers les frontières organisationnelles.

Les organismes publics écossais ont régulièrement recours aux partenariats public-privé (PPP) pour investir dans de nouveaux projets et services plus performants. Les PPP offrent de réels avantages – ils assurent par exemple une meilleure gestion des risques et une plus grande maîtrise des coûts que le système traditionnel. Cependant, ils peuvent également présenter des inconvénients – par exemple, engagements financiers fixes réglés par contrat conclu pour une durée de 25 à 30 ans. *Audit Scotland* a développé de nouvelles approches pour auditer les contrats de partenariat public-privé en Ecosse.

Soucieuses de gagner en efficacité et en qualité, les collectivités locales et d'autres organismes publics réfléchissent, depuis quelques années, à une possible association pour délivrer certains services.

L'audit des fonds publics est une mission d'autant plus complexe qu'il existe de nouvelles formes de financement des services publics ainsi que de nouveaux modes de fournitures de prestations reposant sur des organisations indépendantes (dénommées parfois « arms length organisations »). Il est nécessaire d'indiquer clairement à qui incombe la responsabilité du contrôle des dépenses publiques effectuées par ce type de structures. Les auditeurs doivent également réexaminer l'approche utilisée pour auditer les états financiers, la gestion et la performance. Les méthodes d'audit de contrats sont clairement définies, mais l'approche est nettement plus complexe dans le cas d'accords financiers impliquant plusieurs organisations liées par un contrat de partenariat aux termes parfois imprécis. Dans de telles circonstances, les auditeurs doivent disposer des pouvoirs nécessaires pour suivre la trace des fonds publics, depuis l'organisme public, à travers les organisations externes et jusqu'à sa destination.